

VOTRE ESPACE PARTICULIER D'IMPOTS.GOUV ÉVOLUE

POUR EN SAVOIR PLUS

Vous avez l'habitude de déclarer vos revenus et de payer vos impôts à partir de votre espace « particulier » sur le site impots.gouv.fr. Cet espace sécurisé, protégé par vos identifiant et mot de passe, comportera désormais un nouveau service : **la consultation de vos factures locales et hospitalières.**

Aussi, dès l'automne 2021, vous pourrez retrouver dans votre espace particulier les factures de la collectivité qui participe à l'expérimentation nationale de ce service. En parallèle, vous recevrez toujours vos factures par courrier postal.

VOS CONTACTS

Pour tout renseignement sur ce nouveau service en ligne, adressez-vous au **centre des Finances publiques indiqué sur votre facture.**

Nos agents sont là pour vous accompagner dans la transition numérique.

À noter - Dans un avenir proche, impots.gouv.fr intégrera également les factures d'hôpital.

Retrouvez la DGFIP sur



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
juillet 2021

LA DGFIP À VOTRE SERVICE
VOS FACTURES LOCALES
SERONT BIENTÔT
EN LIGNE !

1- Je me connecte à mon espace « particulier » grâce à :

- mon numéro fiscal de 13 chiffres
- une identification avec France Connect



2- J'identifie le nouveau service « Consulter vos Factures locales et hospitalières »



3- Je consulte la facture qui m'intéresse



4- Je paye en ligne par carte bancaire ou par prélèvement unique sur mon compte en banque



5- Si je suis satisfait(e), j'opte pour l'option « zéro papier ». Comme les documents fiscaux, les factures seront disponibles sur l'espace pendant plusieurs années.

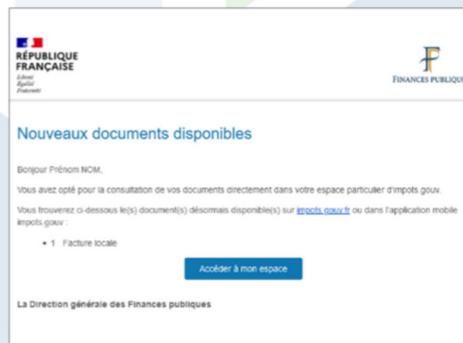
Vos options

Vos documents

Choisissez le « zéro papier » pour :

- Vos avis d'impôt sur le revenu ⓘ
- Vos avis d'impôts locaux ⓘ
- Vos factures locales ⓘ
- Vos factures hospitalières ⓘ

6- A l'avenir, je serai averti(e) par courriel de l'arrivée de toute nouvelle facture



À noter - Si vous utilisez déjà l'espace « famille » du site Internet de votre collectivité pour télécharger ou payer certaines factures locales, le processus ne change pas. Le nouveau service en ligne concerne uniquement des factures qui, jusqu'à l'automne 2021, n'étaient pas disponibles sous format électronique.